

## **Compte-rendu de la séance du conseil municipal**

**Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mardi 15 septembre 2015 de 20h00 à 22H30.**

**Etaient présents** : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, MATHIOTTE Arnaud, DEFORGE Marc, WOLTER Sylvain et THILL Sébastien.

**Secrétaire de séance** : SALLET Claude

### **Agenda D'Accessibilité Programmée pour les établissements recevant du public (Ad'ap)**

Finalisation de l'Ad'ap, après présentation de l'estimation financière de l'ensemble des travaux.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valident l'Agenda D'Accessibilité Programmée et autorisent le Maire à déposer la demande de validation de l'agenda, auprès des services de l'Etat.

### **Réfection de la cour de l'ancienne école**

Le conseil municipal, réuni le 7 septembre avait ajourné sa prise de décision dans l'attente de réponse à ses interrogations.

Monsieur Boituzat, classé premier à l'issue de la consultation, est venu expliquer les travaux qui vont être réalisés dans la cour de l'ancienne école comme prévus dans l'appel d'offres de la réhabilitation de la mairie. Il a attiré l'attention de l'assemblée sur l'état projeté de la cour à l'issue de ces travaux.

Après discussion, les membres du Conseil municipal, par 8 voix pour et 3 abstentions décident de retenir la société BOITUZAT pour un montant de 41 949.24 euros TTC.

Ces travaux seront financés sur le budget 2016.